



FEILLENS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 novembre 2023 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINÉ, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Nathalie VERMEL.

Étaient excusés :

Mmes et MM. Raphaëlle DUBY (a donné pouvoir à Nathalie VERMEL), Victoria POLI (a donné pouvoir à Sarah GONOD), Catherine RENOUD-LYAT (a donné pouvoir à Arnaud DELALANDE), Denis VAISSAUD (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD), Odile VERNE (a donné pouvoir à Guy MONTERRAT).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Françoise MENDES

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 7 septembre 2023 :
8 décès, 3 naissances, 1 mariage.

-o-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (R.Bornarel et JP.Condemine, absents lors de la séance) approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 septembre 2023.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

• la commission urbanisme s'est réunie le 9 novembre : ont été étudiés 16 Déclarations Préalables, 6 Permis de Construire, 1 Permis de Démolir.

⇒ R. Bornarel précise que parmi les dossiers étudiés se trouvait celui, important, de l'extension de l'entreprise Valentin Traiteur.

• le Copil du PLUi s'est réuni le 15 novembre : la commission d'enquête publique a émis un avis favorable au projet, les observations ont été régularisées en Copil, la Communauté de Communes devrait voter sur le projet définitif le 18 ou 19 décembre prochain.

⇒ G. Dumas demande si les communes vont revoter, ce à quoi il lui est répondu par la négative ; il s'interroge également sur la date à laquelle le PLUi sera opérationnel : dès le vote de la CCBS, mais la décision restera opposable pendant 2 mois (délai du contrôle de légalité).

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

• la commune a reçu le rapport de la conformité annuelle du bassin d'assainissement, ainsi que l'audit de KPMG sur le sujet, lesquels ont émis un certain nombre de recommandations qui vont être étudiées.

- le cabinet Réalités Environnement, mandaté par la commune pour mettre à jour les conventions de déversement avec les industriels, a déjà rencontré Duby traiteur et devrait faire de même avec Kalhyge et Valentin Traiteur dans les prochains jours / semaines.
⇒ G. Dumas demande pourquoi seuls 3 établissements sont concernés par ces conventions : cela dépend des rejets d'eau dans le réseau communal (quantité et qualité) ; la classification est faite par l'Etat, les entreprises étant ensuite soumise soit à déclaration (pas besoin de convention) soit à autorisation (convention de déversement nécessaire).
- la semaine de l'environnement sera reconduite en 2024 et se tiendra du 25 au 30 mars, avec la journée nettoyage de la nature le 30 mars.

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

- la commission s'est réunie le 20 octobre avec la commission environnement pour fixer le programme de la prochaine semaine de l'environnement. Les partenariats avec la bibliothèque, la Maison de l'Eau, la cantine scolaire, le Repair'café, la Chasse, et l'Association des Commerçants sont reconduits. La conférence devrait cette fois-ci être axée sur le compostage et le tri pour attirer davantage de monde. Des efforts seront faits sur la campagne de communication.
- travail avec les écoles sur plusieurs projets : participation à la cérémonie du 11 novembre, mots d'enfants dans le prochain bulletin municipal, création des cartes de vœux.
- Cartes d'identité et passeports : depuis l'ouverture du service, 1288 rendez-vous ont été effectués pour 1643 titres remis ; 80% des rendez-vous sont pris en ligne, 11% des rendez-vous sont ensuite annulés, 1% ne sont pas honorés.
- Vidéoprotection : 36 infractions pour dépôts sauvages ont été relevées depuis l'installation des caméras.

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

• AG des associations :

- Bresse Saône Running : l'association est affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme ; un groupe a participé au marathon de Milan, une participation à celui de Barcelone en 2024 est prévue ; la course de la Maraichère de 2024 comptera pour les qualifications au championnat de France. Le bilan financier de l'association est positif.
- Tarot : association créée en 2005, qui compte environ 50 adhérents ; un concours interne est organisé en novembre, et un challenge classement est mis en place tout au long de l'année. Le secrétariat s'est renouvelé. L'association compte un léger déficit sur l'année, mais l'avance de trésorerie est suffisante
- Union Musicale : 48 élèves à l'école de musique, 40 musiciens à l'Harmonie municipale (qui a changé de chef). Le bureau s'est renouvelé avec notamment un changement de Président. Le bilan financier affiche un déficit de 15 000 €, rapporté à 1330 € une fois les bénéfices des différentes manifestations comptabilisés ; grâce à plusieurs aides exceptionnelles en 2023 l'association dégage au final un positif de 4000 €. Il est constaté que les écoles de musique sont très souvent en déficit, d'où une proposition de mutualisation au niveau de la Communauté de Communes qui avait été faite mais finalement refusée.
- Chorale : 35 personnes, un léger déficit pour l'année de 1700 €
- Tennis : 212 adhérents (dont 90 enfants de l'école publique qui ne paient pas d'adhésion). Les résultats sportifs sont très bons. Le bilan financier affiche – 8300 € du fait de la baisse du nombre de participants pendant les stages de vacances et de la baisse des bénéfices des différentes manifestations : le club va donc augmenter les cotisations et les tarifs des cours. Le Club est labellisé Tennis Santé pour 2023/2024 ce qui lui permet de proposer des cours adaptés sur avis médical. Le problème des malfaçons du tennis couvert n'est toujours pas réglé (procès en cours).
- Judo : 118 licenciés. Le club affiche les meilleurs résultats sportifs depuis sa création en 2009. Le bilan financier est à -197 € car les cotisations n'ont pas augmenté : une hausse de 3€ est prévue pour 2023/2024

• Informations diverses :

- bibliothèque : la commune a acheté un nouveau PC plus rapide et plus performant ; les Services Techniques ont installé une boîte extérieure pour les retours de livres ; le spectacle de magie a attiré plus de 400 personnes.
- Paris 2024 : les deux directeurs d'école ont été rencontrés pour organiser des journées de l'olympisme en mai prochains. Cela concernera environ 300 élèves.

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- bulletin municipal : plusieurs réunions organisées, bons retours sur les articles, relecture à venir (appel à volontaires parmi les élus !) puis remise à l'imprimeur dans la 1^{ère} semaine de décembre.
⇒ G. Dumas se propose pour la relecture ; il se dit par ailleurs déçu du refus reçu pour la publication de l'article de Feillens Nouvel Elan : Monsieur le Maire redit sa position de ne publier que du contenu apolitique.

- site internet : réflexion en cours sur l'arborescence du site et le contenu à mettre.
- ⇒ Là aussi G. Dumas se propose de participer au projet ; il interroge par ailleurs sur le dispositif Panneau Pocket, estimant qu'il s'agit d'un outil utile et facile à mettre en œuvre.
- sentiers de randonnées : les différents panneaux indicateurs ont été posés, reste la numérotation des circuits à faire.

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- ancienne cantine : la commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 septembre et a retenu les candidats suivants :

N°LOT	LOT	ETS	CP	VILLE	montant du marché HT	MONTANT DU MARCHÉ TTC
1	VRD	ETS DE GATA	01750	REPLONGES	33 915.10 €	40 698.12 €
2	DEMOLITIONS MACONNERIE	ETS ZACCAGNINNO FILS	01570	FEILLENS	121 545.76 €	145 854.91 €
3	CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	BOURDON CONSTRUCTION	01380	ST CYR SUR MENTHON	68 540.90 €	82 249.08 €
4	FACADES ITE	ETS GUELPA PÈRE ET FILS	69400	GLEIZE	88 384.49 €	106 061.39 €
5	MEN EXT ALU SERR	ROLLET SAS	71680	CRECHES SUR SAONE	73 050.15 €	87 660.18 €
6	MEN INTERIEURES BOIS	MENUISERIE ROUX ET FILS	01380	BAGE DOMMARTIN	39 079.40 €	46 895.28 €
7	PLATRERIE PEINTURE	DUBY SARL	01750	REPLONGES	104 413.10 €	125 295.72 €
8	CARRELAGES FAIENCES	AMVR	71480	DOMMARTIN LES CUISEAUX	8 877.90 €	10 653.48 €
9	FAUX-PLAFONDS	SAS ISOLATION SERVICE	01480	FRANS	12 149.70 €	14 579.64 €
10	CHAUFFAGE- VENTILATION	MURY	69400	GLEIZE	80 416.98 €	96 500.38 €
11	PLOMBERIE SANITAIRE	SARL COCHET	01290	CROTTET	13 477.17 €	16 172.60 €
12	ELECTRICITE COURANTS FAIBLES / FORTS	ETS DUCLUT ET FILS	01570	FEILLENS	32 643.21 €	39 171.85 €
13	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	ETS LARGE	71260	ST MAURICE DE SATONNAY	39 161.12 €	46 993.34 €
14	SOLS SOUPLES	Ets CLAUDE FONTIMPE	01750	REPLONGES	19 494.24 €	23 393.09 €
					735 149.22 €	882 179.06 €

⇒ le marché a été signé le 8 novembre et la première réunion de chantier s'est tenue le 15 novembre.

- matériel : 300 chaises ont été commandées pour la Maison de Quartier, la Salle Polyvalente et le futur pôle associatif.
- Salle Polyvalente : les fenêtres de l'étage ont été changées.
- Plan d'eau : les Services Techniques ont réalisé une descente en béton pour les bateaux
- Tractopelle : la commune a changé le tractopelle pour un nouveau de chez Caterpillar
- Cure : suite au dégât des eaux dans la salle de bains, la structure a été expertisée ; il faudra tout casser et remonter, pour un montant d'environ 50 000 € ; en attente de l'accord de l'assurance.
- Eglise : les ardoises sur le clocher doivent être réparées, une nacelle sera donc nécessaire et servira pour vérifier l'état général du clocher
- Eclairage public : le passage en LED se fera, via le SIEA, en priorité sur tout ce qui reste éclairé en permanence ainsi ; l'éclairage des PAV sera fait d'ici à la fin de l'année.
- Station d'épuration : les réparations suite à l'incendie du condensateur situé dans le transformateur ont été faites ; des devis ont été demandés pour changer l'automate programmable et la supervision de la station qui sont obsolètes depuis plusieurs années, changement qui doivent être faits avant le transfert de compétence à la Communauté de Communes.
- La Poste : la rénovation du logement est terminée, ainsi que la séparation du chauffage entre le logement et le bureau de Poste ; il reste à faire l'isolation extérieure et le changement des fenêtres du bureau.
- Massifs route des Dîmes : les Services techniques ont refait les différents massifs pour une meilleure visibilité et une facilité d'entretien.

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- Acquisitions de concessions de cimetière :
O45 / R. CARRE pour 30 ans ; B9 / J. BERRY pour 30 ans ; I10 / F. PROUTRY pour 30 ans
- Renouvellement de concessions de cimetière :
I59 / concession CORDENOD pour 15 ans ; J44 / concession BLOUZARD pour 30 ans ; F4 / concession DURIX pour 30 ans ; B11 / concession BERNOLLIN pour 30 ans ; G38 / M. VOITURET pour 15 ans ; I22 / Y. PASCUSI pour 15 ans ; I42 / concession MONERRAT pour 30 ans.

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

F. Goyon, chargé de faire un audit sur la situation financière de la Cantine, fait un retour au conseil sur ces constatations. Il explique qu'après plusieurs années difficiles, actuellement l'association fonctionne bien. Le bureau s'est renouvelé et structuré, les chiffres de fonctionnement sont positifs. Le chiffre d'affaires et la performance économique sont très nettement à la hausse grâce à une équipe dynamique.

Cependant, les comptes se trouvent très nettement grevés par l'emprunt de 250 000 € contracté par l'association au moment de la construction du nouveau bâtiment pour le renouvellement du matériel de cuisine. La trésorerie dégagée ne permet pas de couvrir l'emprunt et le déficit se creuse un peu plus tous les ans. Les tensions de trésorerie ne pourront être solutionnées par l'activité seule, ni même par les avances de paiement de TurboSelf ou les délais fournisseurs.

Pour ne pas mettre en péril cette association dont la gestion est aujourd'hui irréprochable (bénévoles rigoureux, nombre de repas en hausse, système de paiement efficace) Monsieur le Maire propose que le versement d'une subvention exceptionnelle couvrant l'échéance annuelle : cette solution permettrait ainsi à l'association de bénéficier sereinement de ses bons résultats.

Sur la fragilité de l'association :

- G. DUMAS rappelle qu'il alerte depuis longtemps sur la fragilité, notamment financière, de l'association qui n'a pas présenté de comptes pendant deux ans. Mais il évoque, citations des comptes-rendus des conseils municipaux précédents (mars 2021, octobre 2021, octobre 2022, février 2023), les réponses qui lui étaient faites selon lesquelles l'association avait le soutien total de la municipalité et qu'il n'y avait pas de raison de ne pas leur faire confiance.

⇒ Monsieur le Maire répond qu'il refuse que l'association telle qu'elle se présente actuellement, soit remise en cause car elle se porte bien. Il réitère effectivement sa confiance, précisant que la gestion est aujourd'hui irréprochable. Il admet que l'emprunt n'aurait peut-être pas dû être pris et constate qu'effectivement, c'est ce qui pèse sur les finances.

Sur les autres possibilités d'action :

- B. Chambard souligne qu'il n'est pas besoin de revenir le passé, que l'important est de trouver une solution. Il suggère de continuer à augmenter le prix du repas (la cantine de Feillens est la moins chère du territoire) mais que ça ne suffira probablement pas et que l'aide de la commune risque d'être malgré tout nécessaire.

- JP. Condemine souligne qu'à l'heure actuelle, le chiffre d'affaires est en hausse, l'équipe efficace et investie, la gestion rigoureuse. Aucun dysfonctionnement n'est à déplorer : il n'y a donc pas d'autre levier d'action.

- R. Bornarel estime également qu'une augmentation du prix paraît indispensable, surtout si la commune aide l'association en parallèle : il faut que l'association puisse apporter des garanties sur la pérennité de son fonctionnement.

⇒ G. Dumas rappelle que le prix du repas ne distingue pas selon les familles car cette possibilité est fermée du fait qu'il s'agit d'une association. Il pose alors la question de la municipalisation qui permettrait une approche sociale et solidaire. Monsieur le Maire réaffirme son refus sur cette proposition, et rappelle l'existence du CCAS d'une part, et l'attention qu'il a toujours porté aux familles dans le besoin d'autre part. A. Delalande précise que, pour les cantines municipales, il est le plus souvent fait appel à un prestataire extérieur pour la préparation des repas, ce qui implique une baisse de la qualité.

Sur l'investissement en lui-même :

- G. Monterrat précise que l'association n'aurait pas dû acheter elle-même le matériel. Ce qui est confirmé par Monsieur le Maire qui rappelle que pour tous les autres équipements (stade, Maison de Quartier...) c'est la commune qui paie.

- N. Vermel s'interroge : si la commune n'avait pas garanti l'emprunt, l'association aurait-elle obtenu son prêt auprès de la banque ?

- B. Chambard rappelle que quelle que soit la situation c'est la commune qui va payer : soit en versant la subvention exceptionnelle tous les ans, soit en tant que garant de l'emprunt que l'association en pourra de toutes façons pas rembourser

⇒ G. Dumas demande alors pourquoi on ne s'est pas posé ces questions plus tôt ? Monsieur le Maire lui répond que jusque-là l'association avait toujours acheté son matériel

Sur la solution proposée par le Maire :

- Monsieur le Maire propose d'adopter une délibération de principe pour le versement tous les ans, et jusqu'à remboursement complet de l'emprunt, d'une subvention exceptionnelle couvrant l'échéance annuelle. Etant établi que le montant s'élèverait tous les ans à environ 25 000 €.

• G. Dumas propose de moduler le montant de la subvention en fonction des résultats financiers de la cantine.

⇒ A. Delalande explique que ce sera plus clair pour l'association, et plus facile à suivre pour la commune, s'il est établi dès le départ que le montant de la subvention correspondra tous les ans au montant de l'annuité de l'emprunt. Monsieur le Maire confirme que cela est plus cohérent avec l'objectif de rendre la gestion de l'association plus sereine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, 3 abstentions (R. Duby, G. Dumas qui estime que le conseil municipal a été trompé sur cette question, N. Vermel) et 1 non-votant (Monsieur le Maire du fait que la présence d'un membre de sa famille au bureau de l'association) approuve le soutien exceptionnel apporté à l'association de la cantine.

6 – BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique que des ajustements au budget sont nécessaires sur le budget primitif 2022 du budget principal de la commune pour le paiement des intérêts des emprunts contractés pour les travaux sur la RD933. En effet, l'emprunt contracté auprès du Crédit Agricole, ainsi que celui contracté auprès de la Caisse d'Épargne, l'ont été avec des intérêts à taux variable. Malgré une prévision largement à la hausse, l'augmentation de ces taux a été plus importante que celle anticipée, et il manque 3150 € au compte 66111. En parallèle, le montant du par la commune dans le cadre du Fonds Nationale de Péréquation des ressources Intercommunales s'élève cette année à 10 499 € pour 15 000 € prévus au budget : l'équilibre peut donc se faire via le compte 7392221.

La décision modificative suivante est ainsi approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Section Fonctionnement	
Dépenses	
Chap. 66 (charges financières) c/66111 (intérêts de l'emprunt) + 3 150 €	Chap. 014 c/7392221 (FPIC) - 3150 €

7 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les propositions de subventions sont présentées au Conseil : elles concernent principalement les associations d'intérêt général et les associations sportives et culturelles qui proposent des activités aux enfants, ainsi que les établissements scolaires.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les subventions suivantes :

BENEFICIAIRE	MONTANT
Maisons Familiales Rurales	
<i>Villié-Morgon (69 910)</i>	42 €
<i>Charentay (69 220)</i>	42 €
<i>Cormeranche en bugey / Hauteville (01 110)</i>	42 €
<i>Bâgé-le-Châtel (01 380)</i>	126 €
<i>Pont de Veyle (01 290)</i>	168 €
Sou des écoles (Coopérative scolaire écoles publiques)	375 €
L'Essor de Feillens (Coopérative scolaire école Limerol)	375 €
Ecole privée de Limerol (participation fournitures scolaires)	6 435 €
FNACA Feillens	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers Feillens	375 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers : cotisations anciens SP à UD	357 €
Société de Chasse Feillens	250 €
Union musicale Feillens (Commémorations)	482 €
Comité des Fêtes de Feillens	300 €
Val de Saône Intermédiaire Replonges	40 €
ONAC de l'Ain Bourg-en-Bresse (Bleuets de France)	25 €
Prévention routière	100 €
Repair'Café	300 €
Ecole de musique Feillens	7 622 €
Moto Cross Feillens	751 €
Passion Danse	881 €
Club de tennis de table Feillens	376 €

Union Sportive Feillens	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	933 €
<i>Participation 50% au transport équipes ligue</i>	6 215 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	1 530 €
Club de Basket Feillens	914 €
Tennis-Club Feillens	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	879 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	90 €
Judo Club Feillens Val de Saône	
<i>Subvention de fonctionnement</i>	779 €
<i>Participation championnats Région et France</i>	613 €
<i>Participation aux stages vacances</i>	438 €
Union des commerçants	500 €
TOTAL	32 455 €

⇒ G. Dumas demande si, plutôt que de faire payer aux associations une participation pour l'utilisation des salles, il ne serait pas possible de le transformer en subvention en reconnaissance de faire vivre la commune. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une participation symbolique, qui n'a jamais été réévaluée, et qui consiste à ne pas rendre l'utilisation des salles communales gratuites.

R. Bornarel demande s'il serait possible de distinguer les associations qui concernent les adultes de celles qui concernent les mineurs, en réévaluant le montant des subventions pour ces dernières pour leur rôle joué sur l'encadrement et l'éducation des jeunes. Monsieur le Maire rappelle que l'aide apportée aux associations se fait sous plusieurs formes (matériel, participation des agents...).

8 – ACQUISITION DE TERRAINS – SUCCESSION CHAVY/BERNAULT

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la succession des conjoints Chavy et Bernault, la commune propose de se porter acquéreur des trois parcelles suivantes, au prix de 0.30 €/m²

- Parcelle ZH192 – Les Condenelles – 00ha 01a 70ca = 170m²x0.30€ = 51 €
- Parcelle ZH195 – Les Condenelles – 01ha 10a 80ca = 11 080m²x0.30€ = 3 324 €
- Parcelle ZH366 – Les Condenelles – 00ha 10a 65ca = 1 065m²x0.30€ = 319.50 €

Ces parcelles sont situées à proximité du stade, où la commune est déjà propriétaire de nombreux terrains. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité l'acquisition pour un montant total de 3 694.50 €.

9 – INSTALLATION D'UN CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur le Maire explique que les communes de Feillens, Chevroux et Reyssouze n'ont pas de conseiller numérique. Il propose donc d'en installer un, pour un coût de 3625 € par an dont 300 € sera pris en charge par la Communauté de Communes. Le recrutement se fera par le SIEA.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette proposition.

10 – MANDAT SPECIAL AU MAIRE ET AU 1^{ER} ADJOINT POUR LE CONGRES DES MAIRES 2023

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus a le droit au remboursement de frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux, c'est-à-dire dans le cadre de missions précises, limitées dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables et accomplies dans l'intérêt des affaires de la commune. La qualification de mandat spécial d'une mission relève de l'assemblée délibérante.

A ce titre, le Maire et son 1^{er} adjoint Guy Monterrat, se rendront au congrès des Maires à Paris du 21 au 23 novembre 2022. Il revient donc au conseil municipal de conférer le caractère de mandat spécial à la participation de Monsieur le Maire et Monsieur Monterrat au Congrès des Maires et d'accepter le remboursement des frais de transport et hébergement exposés dans le cadre de cette mission, ce remboursement étant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

11 – CONVENTIONS AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX POUR LA GESTION EN FLUX DES RESERVATIONS DE LOGEMENTS

Monsieur le Maire explique que la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

Ainsi la gestion en flux des réservations se substitue à la gestion en stock, dans le but de rendre plus efficace et fluide la mise en relation entre l'offre et la demande et en particulier à faciliter l'atteinte par les bailleurs et réservataires des objectifs de relogement des publics prioritaires d'une part et des objectifs de mixité sociale d'autre part.

Chaque organisme de logement social doit signer avec chaque réservataire d'ici le 24 novembre 2023 au plus tard une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements. La commune se voit donc proposer une convention par la Semcoda ainsi que par Alliade Habitat. Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, ces deux conventions.

12 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022

JY. Gonod présente au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce rapport contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, une analyse des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Mis à la disposition du public, il doit également être présenté au Conseil Municipal avant le 31 décembre 2023. L'ensemble des conseillers a été destinataire du détail de ce rapport.

13 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSE

R. Bornarel se propose d'accompagner les services techniques pour la taille des haies ; il apprécie par ailleurs que le marquage au sol au niveau du carrefour de la déchèterie ait été refait et demande si le reste sera fait prochainement car les lignes sont très effacées : il lui est répondu que des travaux sont prévus à cet endroit et que la question sera posée à ce moment-là

-o-

La date du prochain Conseil Municipal sera communiquée ultérieurement, ainsi que celle du repas de fin d'année des élus.

-o-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 00h40.

Fait en mairie de Feillens, le 17 novembre 2023

La Secrétaire de séance,



Françoise MENDES

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône